



---

## EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

---

Extrait du procès-verbal de la 46<sup>ème</sup> réunion du comité directeur du Fonds souverain intergénérationnel du Luxembourg (FSIL), tenue le 24 septembre 2024, en présence du comité d'investissement :

### 1. Adoption de l'ordre du jour

Le Président souhaite la bienvenue aux membres présents du comité directeur et du comité d'investissement.

L'ordre du jour proposé est adopté par le comité directeur.

### 2. Communications du Président

- Nomination d'un nouveau membre du comité directeur (Jacques Schmit)

Le Président informe que Jacques Schmit a été nommé par le Conseil de Gouvernement comme nouveau membre du comité directeur. Il succède à Nicolas Mackel et possède une expérience confirmée dans le secteur privé auprès d'un « Big 4 » ainsi qu'une expertise dans l'émission d'obligations souveraines et la gestion de fonds.

- Indemnités des membres du comité directeur et du comité d'investissement

Le Président informe les membres du comité directeur que l'avant-projet de règlement grand-ducal, préparé par le ministère des Finances et portant sur l'indemnisation des membres du Fonds souverain, a été finalisé.

### 3. Adoption du PV de la 45<sup>ème</sup> réunion du comité directeur

Le PV ainsi que l'extrait de PV, diffusés en amont de la réunion aux membres du comité directeur, sont adoptés à l'unanimité.

### 4. Renouvellement du contrat avec le cabinet d'audit EY

Le contrat avec EY pour les services d'audit arrive à son terme, et pour l'exercice en cours, un nouveau contrat doit être signé. Conformément à la réglementation, il est possible de renouveler le contrat avec EY pour trois exercices supplémentaires.

Le comité directeur approuve la proposition financière d'EY et donne pouvoir au Président et au Vice-Président pour signer une nouvelle lettre d'engagement.



## 5. Reporting mensuel

Le comité directeur discute des reportings établis par l'agent bancaire du Fonds souverain pour les mois de juillet à août 2024, envoyés aux membres du comité directeur par voie électronique.

Le comité directeur et le comité d'investissement notent qu'une position ne respecte plus le ratio d'emprise, malgré une réduction effectuée début août, principalement en raison d'une nouvelle diminution du volume de l'ETF en question. Il importe de noter qu'il s'agit d'un "passive breach" et que le ratio était bien respecté lors des derniers investissements.

## 6. Discussion sur d'éventuels ajustements du portefeuille

Les membres présents conviennent de réduire la position de l'ETF concerné afin de respecter de nouveau le ratio d'emprise. Il est également décidé de définir des options de réaction au cas où des réductions supplémentaires seraient nécessaires.

## 7. Discussion sur les sources d'alimentation

Le Président rappelle, dans ce contexte, qu'en vertu de la loi du 19 décembre 2019, le FSIL est financé par une dotation constituée en partie des recettes de la TVA sur le commerce électronique et des accises sur le carburant. La loi prévoit également une alimentation par d'autres recettes considérées comme non récurrentes.

Les revenus du commerce électronique étant quasiment inexistant depuis 2020 et compte tenu de la volonté du Luxembourg à atteindre ses objectifs climatiques, il semble opportun de lancer une discussion sur les sources d'alimentation du fonds.

Les membres échangent sur le sujet et conviennent de tenir une session dédiée en 2025 afin d'examiner les possibilités d'actualisation de la loi.

## 8. Divers

Le Président annonce que la prochaine réunion devra se tenir avant la fin de l'année.

Pour extrait conforme,

Fait à Luxembourg, le 20 décembre 2024

Bob Kieffer  
Président